



CH-3003 Bern, FBAP / BLW/rym

A-Post

Aux destinataires de l'audition

Référence :
Votre référence :
Notre référence : rym
Berne, le 28 avril 2015

Audition relative au train d'ordonnances agricoles d'automne 2015

Madame, Monsieur,

Nous vous faisons parvenir ces projets dans le cadre d'une audition pour l'adaptation des dispositions d'ordonnances relatives à la loi sur l'agriculture. Il s'agit des modifications de 17 ordonnances du Conseil fédéral, de deux ordonnances du DEFR et d'un acte relevant de la compétence de l'OFAG. Concrètement, les adaptations portent sur les ordonnances suivantes :

Descriptif de l'acte (n° RS)
Ordonnances du Conseil fédéral
1. Ordonnance sur le droit foncier rural, ODFR (211.412.110)
2. Ordonnance relative aux émoluments perçus par l'Office fédéral de l'agriculture, OEEmol-OFAG (910.11)
3. Ordonnance sur les paiements directs, OPD (910.13)
4. Ordonnance sur la coordination des contrôles dans les exploitations agricoles, OCCEA (910.15)
5. Ordonnance sur la terminologie agricole, OTerm (910.91)
6. Ordonnance sur les améliorations structurelles, OAS (913.1)
7. Ordonnance sur les mesures d'accompagnement social dans l'agriculture, OMAS (914.11)
8. Ordonnance sur la recherche agronomique, ORAgr (915.7)
9. Ordonnance sur les importations agricoles, OIAgr (916.01)
10. Ordonnance sur les produits phytosanitaires, OPPh (916.161)
11. Ordonnance sur la protection des végétaux, OPV (916.20)
12. Ordonnance sur le bétail de boucherie, OBB (916.341)
13. Ordonnance sur les effectifs maximums, OEM (916.344)
14. Ordonnance relative à la banque de données sur le trafic des animaux, Ordonnance sur la BDTA (916.404.1)
15. Ordonnance relative aux émoluments liés au trafic des animaux, OEEmol-TA (916.404.2)
16. Ordonnance sur les systèmes d'information dans le domaine de l'agriculture, OSIAgr (919.117.71)
17. Ordonnance sur la conservation et l'utilisation durable de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ORPGAA) (nouvelle)

Bundesamt für Landwirtschaft BLW
Mauro Ryser
Mattenhofstrasse 5, 3003 Bern
Tel. +41 58 462 16 04, Fax +41 58 462 26 34
mauro.ryser@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch

Descriptif de l'acte (n° RS)**Ordonnances du DEFR**

1. Ordonnance sur l'agriculture biologique (910.181)
2. Ordonnance sur le pesage des animaux abattus, OPAAb (nouvelle)

Acte de l'OFAG

Annexe 4 de l'ordonnance sur les importations agricoles (916.01)

Vous trouverez la liste des destinataires, les rapports explicatifs et les projets d'ordonnance sur notre site Internet <http://www.blw.admin.ch>, Thème « Politique agricole », rubrique « Train d'ordonnances agricoles d'automne 2015 », ainsi que sur le site de la Chancellerie fédérale <http://www.admin.ch/ch/d/gg/pc/pendent.html>. Vous trouverez également sur le site Internet de l'OFAG un lien vers un document servant à recueillir les avis. L'utilisation de ce modèle et son envoi au format Word facilitent notre tâche de dépouillement.

Nous vous prions de nous faire parvenir vos remarques **d'ici au vendredi 19 juin 2015**.

Nous vous prions de bien vouloir envoyer votre prise de position écrite à l'Office fédéral de l'agriculture, Mattenhofstrasse 5, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch.

Après l'expiration du délai d'audition, les avis exprimés seront publiés sur Internet.

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

Monique Bühlmann (monique.buehlmann@blw.admin.ch), secrétariat tél. 058 462 59 38
Mauro Ryser (mauro.ryser@blw.admin.ch) tél. 058 462 16 04
Thomas Meier (thomas.meier@blw.admin.ch) tél. 058 462 25 99

Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec nos propositions.

D'avance nous vous remercions pour les avis exprimés.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG



Bernard Lehmann
Directeur

Annexe : communiqué de presse